

FLASH INFO

JOSSIGNY — OCTOBRE 2021



<http://jossigny.fr/>

HORAIRES DE LA MAIRIE :

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**
9h/12h et 14h/18h

Mercredi :
9h/12h

Vendredi :
9h/12h et 14h/19h

Eh oui ! Les vacances sont bien finies.

C'est encore une rentrée placée sous le signe de la crise sanitaire. Malgré tout, les enfants, les enseignants et les agents du périscolaire ont fait une rentrée presque normale...

Nous avons dû modifier le règlement intérieur du périscolaire pour respecter les règles sanitaires, mais aussi répondre à des demandes des parents d'élèves.

De même, pour faire revivre notre village, j'ai décidé de rouvrir la Grange aux Dimes mais en modifiant les conditions d'accès pour les particuliers et les associations.

Grâce au concours du CMN (Centre des Monuments Nationaux) et de l'administrateur du Château, Mathias LE GALIC, vous pourrez déambuler dans le parc lors de la 5^{ème} édition de la Journée des Plantes et Art du Jardin qui réunira les 2 et 3 octobre plus de 80 exposants, profiter de la reprise de l'Escape Game « Historique » ... Une visite du château un peu particulière !!!

Vous l'aurez compris, notre village s'anime à nouveau pour notre plus grand bonheur.

Nous détaillerons l'ensemble de ces nouvelles mesures, dans un prochain Bulletin Municipal.

Prenez soin de vous, en respectant les gestes barrières, et venez participer à ces animations, un bon remède contre la morosité ambiante !

Bien à vous

Votre Maire

Patrick MAILLARD



Journée défense et citoyenneté (JDC)

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. La JDC fait suite au recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) des jeunes Français. Vous devez y participer avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas).

Vous pouvez dorénavant effectuer votre recensement en ligne :

Connexion sur le site www.majdc.fr et vous cliquez sur « Connexion » puis sur « Espace Jeune ». Vous créez votre compte et recevez un identifiant et un mot de passe pour poursuivre votre recensement. Vous pourrez aussi télécharger votre convocation à la JDC.

PETITS RAPPELS POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

ATTENTION AUX BRUITS

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

jours ouvrés : de 7h à 20h

samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le bruit en général (fête bruyante, musique...) doit être modéré pour la sauvegarde du bien-être des voisins, et ce même avant 22 heures.

Conseil : si vous pensez que votre fête risque très occasionnellement de perturber le voisinage, il est vivement conseillé de prévenir l'entourage à l'aide d'un petit mot dans la boîte aux lettres ou une visite.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Les feux de jardin sont à éviter dans la mesure du possible et doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et effectués en dehors des périodes de sécheresse et des jours de grand vent. Le feu ne doit être la source d'aucune nuisance pour le voisinage, notamment : émission de fumées épaisses et projections de débris enflammés.

RENTREZ VOS POUBELLES

Les poubelles ne doivent être sorties que le soir précédent le jour de collecte et être ramassées rapidement. Il en est de même pour les extra-ménagers qui ne doivent être déposés sur les trottoirs que le dimanche soir précédent le jour de ramassage.

OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Chaque habitant a l'obligation d'entretenir les trottoirs devant chez lui, y compris les commerces et les entreprises. Que ce soit pour la taille des haies, le balayage des feuilles mortes, ou de dégager un passage pour les piétons en cas de neige ou de verglas.

N'oubliez pas qu'en cas d'accident (chute de personne par exemple), c'est votre responsabilité qui peut être mise en cause.